



DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20251124-DEL202511-84-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MENET Clément, Maire.

PRESENTS : M. MENET Clément, Mme BOSOM Monique, M. BULHET Dominique, Mme CHARTRAIN Denise, Mme BAJON Danièle, M. VERGES Jean-Pierre, Mme CARRERE Corinne, Mme SKRZYNSKI Arlette, Mme GUILLARD Christine, Mme PERES Emeline, Mme BUILLES Sandrine, Mme NOGUERE Danièle, M. FRULIN Philippe, M. DUHAMEL Philippe, M. JUNCA Laurent, Mme ABAIR Nathalie, M. MICHELON Yves, Mme JACQUIER Carine.

PROCURATIONS : M. ABADIE Jean a donné procuration à M. BULHET Dominique, M. LEGODEC Yannick a donné procuration à Mme BOSOM Monique, M. SARRAZIN Didier a donné procuration à M. VERGES Jean-Pierre, Mme BAUDUIN Sophie a donné procuration à Mme BAJON Danielle, M. FARAUD Cédric a donné procuration à Mme CARRERE Corinne, Mme CARDOUAT Sidonie a donné procuration à M. MENET Clément, Mme BENSOUNNA Myriam a donné procuration à Mme CHARTRAIN Denise, M. PAUL Pascal a donné procuration à Mme ABAIR Nathalie.

ABSENT : M. CANCEL Patrice

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHARTRAIN Denise

N° 202511-84 – OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE ADOUR AMONT POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REDIMENSIONNEMENT DES PONTS EN AVAL DU PONT ROUTE DE PAU

Le Conseil Municipal ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal en date du 17 novembre 2025 ;

Vu la convention établie entre la Commune de Vic et le Syndicat Mixte Adour Amont (SMAA) relative à la réalisation des travaux de redimensionnement des ponts en aval du pont route de Pau (ponceau situé sur le fossé des Arcalès) ;

Considérant que cette convention a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de l'intervention du SMAA sur les ouvrages concernés ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'assurer la pérennité des infrastructures de drainage et d'écoulement des eaux pluviales sur le territoire communal ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : Approuver la convention entre la Commune de Vic-en-Bigorre et le Syndicat Mixte Adour Amont relative au redimensionnement des ponts en aval du pont route de Pau (Ponceau fossé des Arcalès).

Article 2 : Préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

Article 3 : Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

A signé le Secrétaire de séance présent,
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Clément MENET

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 25/11/2025

Publiée ou notifiée le 27/11/2025

P. Le Maire, par délégation

La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE